



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- 8 JUIN 2007



Secrétariat général

Direction de  
l'administration  
générale  
Service du personnel et  
des affaires sociales

Mission de la politique des  
personnels

Affaire suivie par  
Pierre Coural

poste  
01 40 15 83 89

Références  
DAG/SPAS/MPP/PC-07. 174

182, rue Saint-Honoré  
75033 Paris Cedex 01  
France

Téléphone 01 40 15 80 00  
Télécopie 01 40 15 80 02

La directrice de l'administration générale

Le directeur de l'architecture et du  
patrimoine

à

Mesdames et Messieurs les représentants de  
l'intersyndicale INRAP

**Objet : engagements du Gouvernement pour la défense de l'archéologie  
préventive**

Vous avez déposé le 6 juin un préavis de grève à compter du 12 juin pour demander si les engagements pris par le précédent Gouvernement pour défendre l'archéologie préventive allaient être tenus.

Nous vous confirmons que les engagements de l'Etat seront tenus, selon les modalités précédemment arrêtées.

1) En mars dernier, un accord de méthode a été trouvé permettant de recruter de façon exceptionnelle des emplois à durée déterminée pour des besoins urgents.

Les principes en ont été arrêtés, la concertation interministérielle s'est produite, les circuits administratifs ont été activés. Moins de deux semaines après l'accord, soit fin mars, vous avez pu constater qu'un premier recrutement avait permis de renforcer les effectifs de 50 emplois (ETP).

L'instruction de mise en œuvre de cet accord adressée à l'INRAP, et dont vous avez eu copie, prévoit la mise en place d'un processus de signalement des urgences. Au vu de la liste des opérations établie à la fin mai, il a été choisi de faire porter principalement l'effort sur les chantiers de la région Grand Sud-Ouest qui n'avaient pas bénéficié des premiers recrutements.